



Conseil communal de la Ville de Pully

Rapport de la commission ad hoc au Conseil communal de la Ville de Pully

Préavis No 10-2019

**Travaux d'urgence aux avenues Général-Guisan
et de la Tour Haldimand
Remplacement complet du réseau d'assainissement,
renouvellement du réseau d'eau potable, renforcement du
réseau électrique basse tension et assainissement du bruit
routier**

Crédit demandé CHF 1'327'000.00

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission ad hoc au préavis 10-2019 s'est réunie dans les locaux de la Damataire le

Jeudi 29 août 2019 à 19h00 en présence de :

Pour la commission ad hoc :

Présidence : Mme Paola Orlando Micolot

Présents : Mmes Simone Collet (en remplacement de Mme Anne Schranz), Anne Ganty
(en remplacement de M. Michel Godart) et Muriel Thalmann
MM. Patrick Eperon, Dominique Favre, Sebastian-Xavier Katz, Richard Pfister
(en remplacement de M. Tristan Gratier),

Absent : M. Patrick Du Bois

Pour la Municipalité :

M. Marc Zolliker, Municipal accompagné de M. Sylvain Gorgerat, adjoint au chef de service
et responsable des réseaux.

Préambule :

M. Marc Zolliker résume brièvement le contexte dans lequel cette demande de travaux d'urgence s'inscrit.

M. Zolliker explique que ces travaux d'urgence interviennent suite à l'orage survenu les 11 et 12 juin 2018, pour lesquels la commune a dû faire face à un effondrement de la route suite à l'effondrement d'un collecteur d'eaux mélangées en bas du ch. de Champittet.

Cet effondrement en juin 2018 a permis d'examiner l'état des canalisations et de constater qu'il y avait également un effondrement localisé sous l'av. Général-Guisan (voir partie jaune sur la représentation en page 3 du préavis).

Ce préavis intervient tardivement en raison d'une question relative au voûtage sur la Vuachère qui se jette actuellement en amont. Le problème était de savoir si la conduite pouvait se jeter en amont ou en aval de la Vuachère. Les capacités de ce voûtage n'étant pas suffisante, il a donc fallu tirer cette conduite plus bas (voir représentation en page 4 du préavis). C'est donc cette étude de la capacité hydraulique du voûtage sur la Vuachère qui a retardé la présentation de ce préavis.

Cependant, ceci n'a en rien péjoré la situation depuis l'année passée, aucune autre dégradation du collecteur en question n'a été relevée.

Par ailleurs, une vérification a été menée par les différents services concernés, à savoir :

- Réseau d'eau potable : une partie doit être remplacée ;
- Lausanne doit également intervenir sur une partie de sa conduite de gaz et une partie de la conduite électrique.

M. Zolliker rappelle que c'est l'évacuation des eaux qui est au centre de ce préavis représentant ainsi plus de 60% des coûts du coût total.

Etude du Préavis :

La Commission passe à l'examen du préavis 01-2019, MM. Zolliker et Gorgerat ont répondu aux questions suivantes :

- ***Y-a-t-il un lien direct entre les travaux d'urgence de ce préavis et ceux en lien avec la passerelle emportée lors du 11 juin 2018 ?***

Il s'agit de deux dossiers distincts. La seule chose qui les rapproche est le fait qu'il y a eu passablement de dégâts dans cette zone autant au niveau du collecteur que de la passerelle.

En ce qui concerne le dossier relatif à la passerelle, ce dernier a pris un peu de retard suite à une demande de renaturation demandée par le Canton aux communes concernées à savoir Pully et Lausanne. Suite à cette dernière, les propriétaires riverains ont été approchés en vue de la possible obtention d'emprises pour pouvoir élargir le cours d'eau. Les négociations sont toujours en cours et des rencontres avec les propriétaires riverains sont agendées prochainement.

- ***Est-ce que ces travaux d'urgence impliquent la Ville de Lausanne? Quelle coordination y-a-t-il avec cette dernière?***

Les travaux concernés dans ce préavis sont uniquement sur le territoire pullièran.

Il y a cependant une coordination avec la Ville de Lausanne à deux niveaux :

1. Pour la partie des travaux les concernant à savoir ceux relatifs à la conduite de gaz ;
2. Pour les manifestations lausannoises (20 km de Lausanne et les JOJ2020) afin d'éviter que les travaux gênent la manifestation. En ce qui concerne plus particulièrement les JOJ2020, Pully, qui aurait souhaité débiter les travaux cette année, ne les débutera qu'en février 2020, afin de ne pas gêner la manifestation, s'agissant d'une zone d'entrée potentielle vers l'agglomération lausannoise.

- ***Dans le plan cadastral, la parcelle 1432 située sur la commune de Pully, est propriété de la commune de Lausanne. Les coûts ne devraient-ils pas être répercutés sur Lausanne?***

Les coûts incombent entièrement à Pully car il s'agit du réseau situé sur le domaine public pullièran. Ils ne sont donc pas imputables à Lausanne.

En revanche, les frais liés à la conduite de gaz seront entièrement facturés et pris en charge par Lausanne. Tout le reste concerne le réseau pullièran et sera donc imputé à Pully.

- ***Les frais relatifs au gaz sont du ressort de Lausanne, une partie des coûts du préavis sera donc répercutée sur Lausanne?***

Lausanne étant propriétaire du réseau de gaz sur la Ville de Pully, au même titre qu'elle l'est pour le réseau électrique de moyenne tension, les frais afférents à ces deux réseaux (ainsi que les fouilles y relatives) seront assumés par Lausanne.

- ***Si les 60% du coût total du préavis concernent le réseau d'assainissement, qu'en est-il des 40% restant?***

Les 40% restant sont relatifs au revêtement de la route.

Dans le cadre d'un préavis relatif à des infrastructures, le crédit demandé concerne uniquement les infrastructures de Pully. Des offres séparées sont établies pour les réseaux tiers (par exemple ceux de Lausanne) et les coûts de ces derniers ne sont pas compris dans le crédit demandé.

- ***Les conduites actuelles sont remplacées par des conduites de fonte ductible. Pourquoi avoir utilisé ce matériau? Est-ce que le matériau est à la pointe de la technologie aujourd'hui pour remplacer l'actuel?***

Le matériau actuel est également de la fonte ductible. Ce n'est pas le matériau qui a posé problème mais plutôt le mode d'installation des conduites. En effet, ces dernières reposent sur des cales en bois, ce qui a provoqué une corrosion des conduites et donc des trous là où les conduites étaient posées sur le bois.

Tous les préavis d'urgence pour le réseau d'eau, votés ces derniers temps, étaient quasiment toujours pour cette raison (cas rue du Midi par exemple). Ce problème est une situation, rencontrée par d'autres communes car il s'agissait du mode d'installation usuel à l'époque.

- ***Dans le cas d'un éventuel événement météorologique d'une aussi grande importance, quels seraient les risques si nous ne faisons rien ?***

Ce n'est pas la question des risques météorologiques mais celle d'un important collecteur qui s'est effondré. Si un événement identique venait à se reproduire sans changement de ce dernier, il y aurait un fort risque qu'il s'effondre dans sa totalité.

- ***Le mode d'installation des conduites sur ces cales en bois existant sur d'autres conduites communales, y-a-t-il un moyen de scanner le reste du réseau pour essayer d'identifier d'autres possibles problèmes à venir et les anticiper ?***

Ces problèmes sont en effet récurrents. Une identification des zones concernées a été intégrée dans le plan directeur de distribution d'eau dans un préavis voté par le Conseil communal en automne dernier. Les changements s'effectuent au fur et à mesure des crédits octroyés.

Cependant, il faut préciser que l'effondrement des collecteurs concernés par ce travaux (vieux collecteurs en ciment) ne sont pas concernés par ces cales en bois. Ce type d'installation concerne uniquement les eaux potables.

- ***Quelle est la stratégie de la Ville de Pully par rapport à la lutte contre le bruit qui est une obligation légale ?***

Par le passé, le Conseil communal a voté une série de mesures de lutttes contre le bruit. Plusieurs mesures existent :

1. Intervention à la source c'est-à-dire sur les véhicules en limitant la vitesse comme par exemple passer en zone 30 km/h mais cela n'est pas possible sur toute la commune ;
2. La pose d'un revêtement phono-absorbant dans des zones adaptées comme les voiries plates ou pentes limitées. En effet, en cas de forte pente en plus du réseau des transports publics, de tels revêtements deviennent poreux et se dégradent plus rapidement entraînant une nuisance plus importante qu'un revêtement normal ;
3. L'installation de parois anti-bruit qui ne sont cependant pas adaptées au milieu urbain et pas bien acceptées par les riverains concernés ;
4. L'installation de fenêtres phoniques.

Nous sommes toujours à l'écoute des nouveautés et actuellement il n'y en a pas dans ce domaine.

- ***Vous procédez donc à ces changements petit à petit ?***

En effet, les changements se font au fur et à mesure des décisions du Conseil communal. Il faut par ailleurs prendre le temps d'organiser des séances d'information ou encore approcher les propriétaires lors des phases de mise en œuvre des mesures sur des bâtiments où il n'est pas possible d'intervenir différemment.

- ***Qu'est-ce qui existe déjà ou pourrait exister permettant de réagir de manière proactive plutôt que réactive à de tels problèmes ?***

Un panorama de la gestion des infrastructures est donné :

Canalisation - depuis environ 15 ans, un contrôle visuel est effectué avec des caméras de contrôle directement installées dans les collecteurs, permettant de voir l'état intérieur des collecteurs. Cependant, ces installations prennent du temps et sont coûteuses, raison pour laquelle les installations sont étalées dans le temps sur une période de 20 ans. Actuellement, nous disposons d'un bon panorama de l'entier des canalisations de la Ville de Pully donnant les informations sur l'état de ces dernières (bon ou mauvais état et lieu nécessaire d'intervention).

Dans le cas qui nous intéresse, il s'agit d'une très vieille canalisation pour laquelle nous ne disposons pas d'accès direct pour la contrôler.

Eau potable - Système d'écoute du bruit dans les canalisations c'est-à-dire que des enregistreurs avec des micros sont posés à certains endroits du réseau qui sont capables d'enregistrer le bruit de fuites infimes. Cette technique permet d'agir au plus vite et ce en amont d'éventuels dégâts plus importants.

Réseau électrique - Il existe un cadastre très à jour permettant à la commune de connaître exactement l'état des infrastructures (lieu, état et quand elles doivent être remplacées).

- ***Cela signifie-t-il qu'il y aura un besoin grandissant de travaux sur les dix prochaines années qu'il n'y en a eu ces dix dernières années ou s'agit-il d'une moyenne plus ou moins équilibrée sur la durée ?***

Beaucoup d'efforts sont mis pour arriver peu à peu à taux de renouvellement bon mais nous n'arrivons pas encore à rattraper le retard pris. Il est cependant indispensable de continuer à entretenir les réseaux.

Le réseau d'assainissement reste le plus coûteux car il est le plus profond avec des conduites volumineuses. Cependant, ce n'est pas celui qui pose le plus de problème en le reliant au maximum à la STEP pour qu'il y ait un maximum d'eaux qui soient séparées.

- ***Pensez-vous avoir toutes les canalisations en séparatif d'ici 5 ans ?***

Non plutôt à horizon 20 - 30 ans. Cependant, 50% du réseau est déjà établi en séparatif effectif. Récemment, une planification plus détaillée a été mise en place pour savoir si un nombre plus élevé de propriétés peuvent être mises en séparatif effectif. Une analyse a été menée dans ce sens et une priorisation de la mise en séparatif a été mise en place.

- ***Il est fait mention de la création d'un exutoire. Est-ce nouveau ? Si oui, cela signifie-t-il que l'on va amener encore plus d'eau à cet endroit ?***

Actuellement, il n'y a qu'une seule conduite qui part du ch. de Champittet. Il s'agit d'une zone mélangée qui arrive dans un déversoir d'orage relié sur des collecteurs qui longe les rives du lac pour arriver dans la STEP en passant par toute une série d'installations qui comprend des stations de relevage et des stations de pompage.

Avec ces travaux, en faisant du séparatif, seule l'eau usée continuera à transiter par le même chemin. En revanche, les eaux claires finiront à la Vuachère. Avec ces travaux, il y aura certes plus d'eau mais cela ne créera pas plus de problème.

- ***Il est indiqué dans le préavis que la planification des travaux est d'environ 15 mois hors finition. Quelle en devrait donc être la durée finale ?***

La pose du revêtement intervient en général 4 à 6 mois après les travaux afin de laisser le temps au revêtement de stabiliser. La pose elle-même devrait prendre environ 2 jours de travail. Les 15 mois devraient être un maximum. Nous avons préféré compter large suite à des retards de chantiers rencontrés par ailleurs.

- ***Comment va se faire la gestion des travaux pendant cette période et notamment avec d'autres chantiers tels que ceux à Paudex ?
Il y a une suite de chantiers qui s'annonce sur un axe non négligeable, y-aura-t-il des séances d'information ?
Avez-vous prévu de maintenir la circulation dans les deux sens ou une circulation alternée ? Quelle est la politique de la Ville à ce sujet ?***

Avant l'adjudication, c'est un planning général et non détaillé qui est établi même si nous essayons de minimiser au maximum les nuisances (par exemple pour les étapes importantes afin de ne pas perturber le trafic certains travaux interviendront pendant les vacances scolaires). Le mode opératoire et la gestion des travaux ne sont pas discutés. Ces questions interviennent généralement une fois le contrat signé.

Quant à la circulation, elle sera maintenue dans les deux sens.

Des coordinations seront faites avec les communes de Lausanne (pour les manifestations sportives) et Paudex. Par ailleurs, la police est présente pendant les séances de chantier pour s'assurer que toutes les signalisations routières sont en ordre et que le trafic sera perturbé le moins possible.

- ***Est-il envisageable qu'il y ait des conseils de déviation de trafic ?***

Des panneaux avertiront la présence d'éventuelles perturbations.

- ***Ces travaux vont-ils rendre encore plus difficile la circulation des vélos ?***

Non, car seul un petit tronçon de route sur l'av. Général-Guisan est concerné. Cependant, la Municipalité a décidé d'entreprendre une étude sur la circulation cycliste et l'amélioration des conditions pour les cyclistes sur l'av. Général-Guisan. Elle est actuellement en cours et nous sommes dans l'attente des résultats.

- ***Quid du projet STEP de Vidy ? Les travaux actuels vont-ils faire que cela va partir sur Lausanne ? Y aura-t-il des coûts supplémentaires ?***

C'est une décision que la municipalité doit prendre. Cependant, elle ne peut le faire seule car il existe une convention qui nous lie aux communes de Belmont et Paudex qui sont raccordées à notre STEP. Actuellement, nous disposons de tous les résultats nécessaires pour prendre une décision et d'un préavis du canton par rapport pour le raccordement de Pully mais aussi de Belmont et Paudex à la STEP de Vidy. L'autre variante serait de réhabiliter la STEP de Pully, qui fêtera ses 50 ans le 28 octobre prochain.

La municipalité prendra sa décision d'ici la fin de l'année. Cependant, cela n'impacte en rien les travaux actuels.

Conclusions :

La Commission n'ayant plus de questions, remercie les représentants de la DTSI et accepte à l'unanimité des membres présents les conclusions du préavis 10-2019.

En conséquence, la commission ad hoc du préavis 10-2019 recommande au Conseil Communal de la Ville de Pully de prendre les résolutions suivantes :

vu le préavis municipal N° 10-2019 du 7 août 2019,
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
vu le préavis de la Commission des finances,

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 1'327'000.00 TTC destiné à couvrir les frais nécessaires à la réalisation des travaux de remplacement complet du réseau d'assainissement, de renouvellement du réseau d'eau potable, de renforcement du réseau électrique basse tension et d'assainissement du bruit routier aux avenues Général-Guisan et de la Tour Haldimand, montant à prélever en totalité ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
2. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
3. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses selon les modalités suivantes :
 1. a) par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau routier ;
 2. b) par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'évacuation des eaux ;
 3. c) par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'eau potable ;
 4. d) par annuités égales sur 20 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'électricité basse tension.

Pour la commission ad hoc,



Présidente :
Paola Orlando Micolot

Séance commencée à 19h00 et levée à 19h47

Pully, le 10 septembre 2019